



DONNÉES EUROSTAT 2019 – SEPTEMBRE 2021

Rédaction et conception
Centre Inffo

La formation professionnelle en **LETTONIE**

La Lettonie est une République parlementaire monocaméral. Si le président letton a le droit de proposer ou renvoyer des lois au Parlement, c'est le Premier ministre qui représente la Lettonie lors des sommets de l'Union européenne. Le découpage administratif du pays repose sur 5 régions, 26 districts et 535 communes.

La langue officielle est le letton. Néanmoins, des trois Etats baltes, la Lettonie est celui dont la structure démographique a été le plus modifiée par l'annexion soviétique. Le pays compte environ 40 % de russophones, mais il est aussi peuplé des minorités biélorusses, ukrainienne et polonaise. Certains enseignements sont proposés dans toutes ces langues.

En Lettonie des cursus professionnels sont accessibles au sein des deux cycles du secondaire et également dans l'enseignement supérieur. En 2019, 39 % des élèves du deuxième cycle de l'enseignement secondaire, suivaient un cursus professionnel. Ces cursus sont tous accessibles aux adultes.

Cette publication bénéficie d'un financement de la Commission européenne dans le cadre du réseau Euroguidance.



Commission
européenne





VUE D'ENSEMBLE



Dans l'**enseignement professionnel initial** une passerelle permet aux élèves de plus de 15 ans, sans éducation de base, de s'inscrire dans des cursus professionnels (avec une part d'enseignement général) au sein du premier cycle du secondaire. Ces cursus dont la durée peut aller jusqu'à 3 ans, mènent à des qualifications professionnelles de niveau EQF 2 et permettent de poursuivre les études.

Au deuxième cycle du secondaire, les cursus professionnels ont les caractéristiques suivantes :

- Leurs niveaux EQF vont de 3 à 4 avec une durée de formation allant de 2 à 4 ans
- Ils incluent une part d'enseignement général et donnent accès à l'enseignement supérieur pour les qualifiés de niveau EQF 4.
- Ils sont accessibles aux adultes

Au niveau du supérieur professionnel, il faut distinguer deux catégories de programmes :

- Les programmes universitaires de premier niveau dont les qualifications sont de niveau EQF 5 et qui durent entre deux et trois ans. Ils sont principalement destinés au marché du travail, bien que les diplômés puissent poursuivre leurs études dans l'enseignement supérieur professionnel de deuxième niveau.
- L'enseignement supérieur professionnel de deuxième niveau dont la durée est de 2 à 6 ans (ou moins selon les acquis de l'étudiant) et dont les qualifications (Bachelor en 4 ans, Master professionnel en 1 ou 2 ans après le Bachelor) sont de niveau EQF 6 à 7.



Il y a deux types d'**apprentissage** en Lettonie. Il n'y pas d'âge minimum ou maximum standard en matière d'apprentissage. Les modalités de l'alternance entre l'établissement de formation et l'entreprise sont fixées dans le plan individuel de formation par accord entre ces deux institutions et l'élève. Chaque cursus professionnel disponible en apprentissage a ses prérequis en la matière.

Le **premier type** est désigné sous le vocable « work-based learning » et relève de la formation professionnelle. Il donne accès à des qualifications allant du niveau EQF 2 au 4 (secondaire et post secondaire). Il est également accessible pour la formation professionnelle continue. L'apprenti a le statut d'élève. Il reçoit de son employeur une rémunération qui peut être un salaire (imposable) ou une gratification (non imposable). La forme de rémunération est à la discrétion de l'employeur qui peut bénéficier d'un soutien financier (déployé par la Confédération des employeurs de Lettonie et accordé par le Fonds social européen) à hauteur de 270 euros par mois en engageant un apprenti.

Le **deuxième type** est régi par une loi sur l'artisanat et est supervisé par le ministère en charge de l'éducation. Il débouche sur des « Journeyman ou Master certificate » qui attestent de la capacité du détenteur à exercer un métier donné.

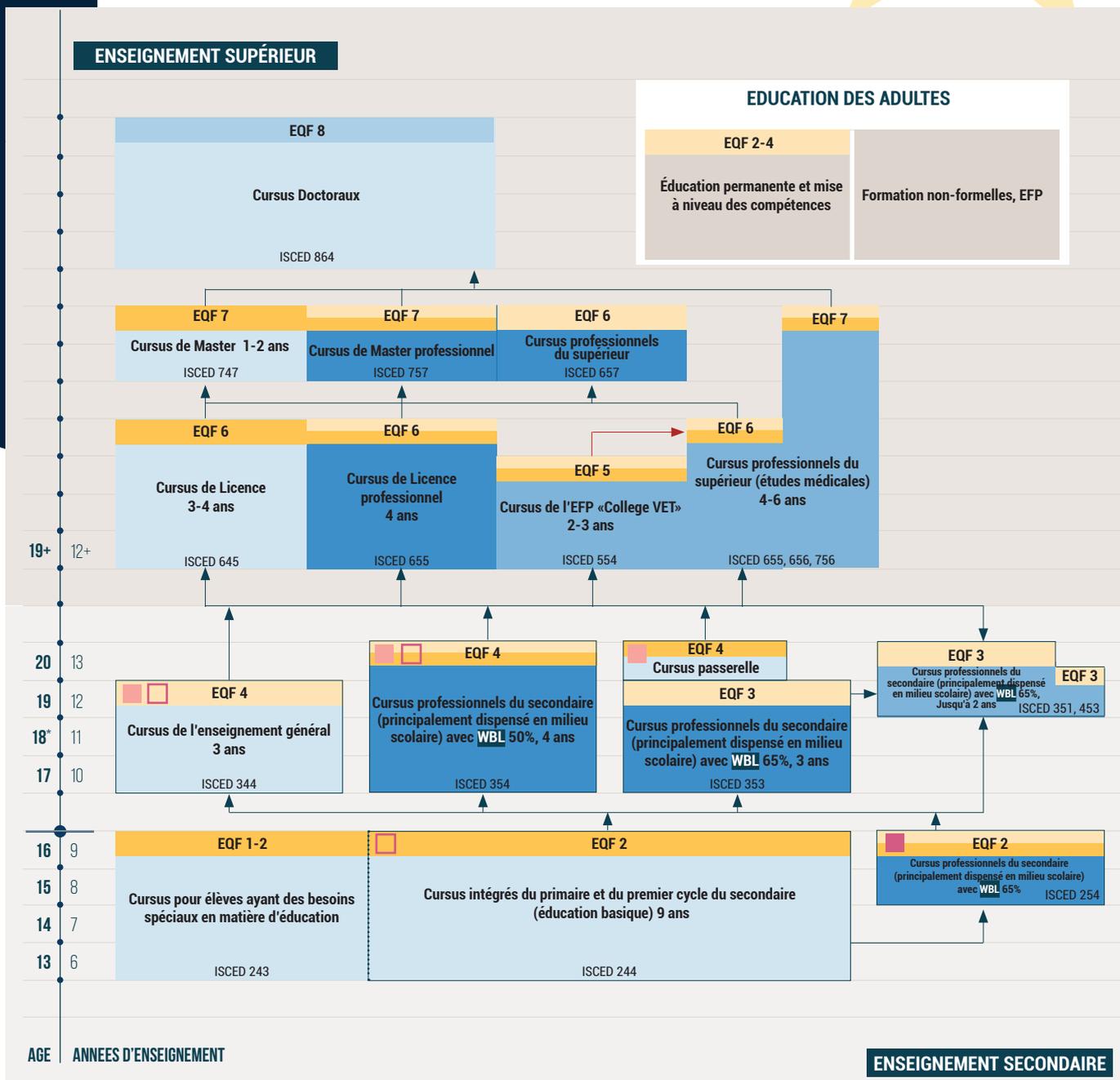


La politique lettone en matière d'**éducation des adultes**, permet aux individus d'avoir accès à plusieurs offres dont les cursus de formation professionnelle continue (480 à 1280 heures) débouchant sur des qualifications reconnues par l'Etat. Sont également accessibles des cursus à visée de développement professionnel qui permettent l'acquisition de nouvelles compétences. De manière générale, les particuliers supportent les coûts liés à leur formation. Cependant, ils peuvent bénéficier de déduction fiscale allant jusqu'à 600 euros pour les frais investis dans leur propre formation ou celle des membres de leur famille (frères, sœurs, enfants) ayant moins de 24 ans. Par ailleurs, tout travailleur a droit à un congé de formation dont la durée est de 20 jours par an en conservant son salaire (sauf pour les salariés forfaitaires) pour participer à un examen d'État, préparer et soutenir un mémoire. La loi dispose enfin que les employeurs n'ont obligation de supporter les coûts liés à la formation de leurs employés que s'ils en sont à l'initiative.

La Lettonie avait pour objectif d'atteindre pour fin 2020, 15% de taux de participation à l'éducation des adultes. Pour ce faire, un plan d'action cofinancé par le Fonds social européen a été mis en place entre 2016-2020, mais sans succès.

Enseignement et formation professionnels

en LETTONIE



- Cursus d'enseignement général
- Cursus de l'EFP
- Cursus combinant l'EFP et l'enseignement général
- Accessible aux adultes (Plein temps ou partiel, à distance etc)
- Qualifications professionnelles reconnues
- Qualifications permettant la poursuite d'études N+1
- Cursus à orientation professionnelle dans les domaines de sport, de la musique et des arts sont proposés aux élèves

- Cursus donnant accès à l'enseignement supérieur
- Progression possible
- * Fin de l'enseignement obligatoire avec le certificat d'enseignement de base ; en cas d'échec, les apprenants doivent continuer jusqu'à l'âge de 18 ans.
- Durée de la formation liée aux acquis de l'apprenant
- Admission possible pour les apprenants de 15 ans ou plus sans éducation de base
- WBL Formation sur le lieu du travail ou en établissement (pratique)

SOURCE : CEDEFOP/REFERNET - SPOTLIGHT 2021



Les principaux **acteurs de la formation professionnelle** en Lettonie sont :

- Les ministères compétents (ministère en charge de l'éducation et de la science, ministère de la culture, ministère de l'intérieur etc.) qui conçoivent les politiques et stratégies en matière d'enseignement professionnel, réglementent l'action des conseils sectoriels et veillent sur l'assurance qualité. Ils ont également en charge l'allocation des fonds pour les établissements de formation sous leur responsabilité.
- Le Service public pour la qualité de l'éducation qui accrédite les cursus d'enseignement général et professionnel (au niveau 1-4 du EQF). Il assure également l'assurance qualité de l'enseignement professionnel (à l'exception du supérieur professionnel) et coordonne la validation de l'apprentissage informel et non formel (au niveau EQF 2-4).
- Le Centre national pour l'éducation qui élabore les référentiels de l'enseignement professionnel de base, secondaire et continu, le développement professionnel et l'enseignement à orientation professionnelle.
- Les partenaires sociaux dont l'action consiste principalement en la participation au dialogue social pour la conception et l'adoption de stratégies liées à la formation professionnelle et son adaptation aux besoins du marché du travail, notamment au sein des 12 conseils sectoriels d'experts.



Le financement de l'enseignement professionnel est assuré par le budget de l'Etat et les gouvernements locaux. La Lettonie reçoit également des financements de l'Union européenne, notamment pour l'éducation des adultes.



SPÉCIFICITÉS

- **Financement** : les particuliers peuvent bénéficier de déduction fiscale allant jusqu'à 600 euros pour les frais investis dans leur propre formation ou celle des membres de leur famille (frères, sœurs, enfants) ayant moins de 24 ans.
- Deux formes d'**apprentissage** coexistent.
- **Réforme** : Introduction de cursus modulaires au sein de l'enseignement professionnel pour flexibiliser les parcours de formation.
- **Validation des acquis** : Un système de validation des compétences acquises en dehors de l'enseignement formel existe depuis 2011, il permet l'acquisition de qualifications professionnelles aux niveaux EQF 2 à 4.



Le marché de la formation professionnelle

repose sur des prestataires qui sont en grande partie, publics concernant l'offre initiale, tandis que ceux de la formation professionnelle continue sont privés. La régulation du marché est assurée par le Service public pour la qualité de l'éducation. Le Centre national pour l'éducation a en charge la formation continue, il conçoit également les référentiels de formations pour les métiers et coordonnent la formation des enseignants de l'enseignement professionnel.



Le cadre national de certification en Lettonie comprend huit niveaux. Les descripteurs de niveau sont le savoir (savoir et compréhension) ; les aptitudes (capacité à appliquer les connaissances, communication, aptitudes générales) ; et les compétences (analyse, synthèse et évaluation).



Depuis 2011, un système de **validation des acquis** permet aux prestataires d'éducation accrédités et les centres d'examen disposant d'une autorisation du Service national de la qualité de l'éducation, d'effectuer le processus de validation conformément aux réglementations gouvernementales. Ce processus payant, permet à terme d'obtenir des qualifications de niveaux EQF 2 à 4. Des procédures d'évaluation et des critères de validation des acquis ont également été mis en place pour l'enseignement supérieur en 2012.



Le **système d'assurance qualité** soumet tous les programmes publics de formation professionnelle continue (480 heures ou plus) et les programmes de développement professionnel (160 heures ou plus) à autorisations et accréditations par le State Education Quality Service. Les prestataires de formation de développement professionnel (159 heures ou moins) doivent obtenir une autorisation du gouvernement local. Les prestataires publics peuvent proposer des programmes d'apprentissage non formel sans autorisation. L'évaluation porte sur l'enseignement ; les résultats des apprenants ; le soutien aux apprenants ; les ressources de l'établissement ; l'organisation du travail, la gestion et l'assurance qualité interne de l'établissement.



Vocational education and training in Europe - Latvia : <https://www.cedefop.europa.eu/en/tools/vet-in-europe/systems/latvia>

Cedefop european database on apprenticeship schemes - Latvia :

<https://www.cedefop.europa.eu/en/publications-and-resources/data-visualisations/apprenticeship-schemes/country-fiches/latvia>

National Education systems – Latvia overview : https://eacea.ec.europa.eu/national-policies/eurydice/content/latvia_en